

RÈGLEMENT DES CHALETS DE LA PLAGE DE LA LIGNIÈRE 2018

La propriété appartient et est gérée par la Fédération des Eglises Adventistes, à Renens. Elle est, d'avril à octobre, à la disposition (sur réservation) des groupes ou des familles qui voudront bien accepter et respecter le règlement suivant :

- EXTÉRIEUR :** Respecter la végétation.
- En cas de feu de camp, au l'endroit déjà défini, veiller à ce que le feu soit complètement éteint en fin de soirée.
- Des chaises et des tables sont mises à disposition pour usage uniquement à l'extérieur.
- CUISINE :** La règle d'or : PROPRETÉ.
- Les ustensiles de cuisine sont à disposition du locataire. Toute casse ou détérioration sera facturée.
- DORTOIRS :** Les maintenir propre.
- Pendant le séjour, il est interdit de sortir le matériel des dortoirs (matelas, couvertures, coussins...). Des draps sont à disposition des locataires sur demande et avec un supplément de 5.- pour les nuitées.
- GRAND CHALET :** Les chaises et les tables qui se trouvent dans le Grand Chalet sont à l'usage uni et exclusivement à l'intérieur du même. Il est interdit de les sortir à l'extérieur.
- SANITAIRES :** (5 douches, 4 lavabos et 4 WC sont à disposition).
Pour satisfaire aux besoins d'une hygiène de groupe, il est indispensable de les nettoyer régulièrement en utilisant les produits réservés à cet usage (rangés dans les armoires de la cuisine).
- POUBELLES :** Depuis le 1^{er} janvier 2013, le canton de Vaud a mis en place la taxe au sac. Deux possibilités s'offrent à vous. Soit vous prenez en charge vos propres déchets en amenant vos sacs poubelles et en les ramenant chez vous. Soit vous achetez des sacs poubelles taxés : 6.- le sac de 110l, 4.- le sac de 60l.

Règlement des chalets de la Plage de La Lignière (suite)

POINTS IMPORTANTS : Si animaux, veiller à la propreté.

Il est interdit de faire entrer sur la propriété des produits illicites (drogues par exemple). L'usage de boissons alcoolisées n'est pas souhaité.

Il est interdit de fumer dans les chalets, la cuisine ou tout lieu couvert.

Respecter le voisinage et plus particulièrement les patients de la Clinique entre les 22h00 et 7h

A l'arrivée, ainsi qu'avant le départ, un état des lieux sera fait avec le gérant, merci de prendre contact avec lui pour un rendez-vous. Toute dégradation matérielle sera facturée au locataire.

MUSIQUE : C'est interdit l'utilisation de la musique que dérange le voisinage.

Pour l'utilisation de la musique la demande doit être faite par mail au moment de la demande de réservation.

C'est expressément Interdit l'usage de matériel de sonorisation sans le consentement au préalable du responsable du site de la plage de la Lignière.

FINANCES : Consulter les tarifs

Règlement des chalets de la Plage de La Lignière (suite)

A prévoir en plus :

le bois de chauffage

(possibilité de l'acheter auprès de M.Daniel GRIN, agriculteur à La Lignière)

Facturé en plus : nettoyage supplémentaire (si nécessaire).

A CONTACTER : Pour la réservation et la prise en main des locaux, l'état des lieux et les questions relatives au séjour :

Bruno Duarte. Tél. 079 / 309 07 22.

E-mail : brunusduarte@hotmail.com

OBLIGATOIRE :

Remplir le formulaire de réservation.

Un acompte de 50% de la valeur total est obligatoire pour garantir la réservation.

➤ Consulter les tarifs

Règlement des chalets de la Plage de La Lignière (suite)

NETTOYAGES DE FIN DE SÉJOUR

Il convient à chaque locataire d'effectuer les nettoyages de locaux à la fin du séjour. Merci de suivre les éléments suivants :

- EXTÉRIEUR :**
- Contrôler la pelouse.
 - En cas d'utilisation de l'auvent, remettre en place les chaises, les tables et balayer.
- CUISINE :**
- Nettoyer les réfrigérateurs (extérieur et intérieur).
 - Nettoyer le four, les plaques et le tiroir.
 - Laver le sol.
- GRAND CHALET :**
- Vider le fourneau à bois si vous l'avez utilisé.
 - Ranger les chaises et les tables pliées au fond.
 - Passer l'aspirateur et laver le sol.
- DORTOIRS :**
- Passer l'aspirateur sur et sous les matelas.
 - Secouer les couvertures.
 - Balayer le sol ou le passer à l'aspirateur.
 - Laver le sol.
- SANITAIRES :**
- Les nettoyer soigneusement.
- CONSTAT :**
- Pour l'état des lieux initial et final, il convient de prendre contact au préalable avec Bruno Duarte et de fixer avec lui un rendez-vous.

NETTOYAGE POSSIBLE : Prix 40.- /heure (minimum 2 heures)

ELEMENT IMPORTANT :

Les personnes qui s'occupent de ce site donnent le maximum de leur temps pour s'en occuper. En de telles circonstances, nous voulons vous garantir un nettoyage optimum des locaux. Néanmoins il en revient à chaque locataire de les nettoyer au mieux. Nous vous remercions par avance pour votre engagement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement :

À

Le :

Signature :